

# Albert Rodrik, membre de la direction du Parti socialiste genevois, s'étonne des projets en cours entre la Ville et le canton pour détruire les «doublons» de l'assistance sociale



Durant mes années de lycée chez les Frères des Ecoles chrétiennes de l'ordre de Saint Jean-Baptiste de la Salle, on aimait nous faire débattre périodiquement de la fin et des moyens. La fin justifie-t-elle les moyens; sous-entendu tous les moyens, n'importe quel moyen? A entendre les oui et les non, j'ai pu me forger une opinion. Il y a des moyens qui ne permettent pas d'atteindre les buts; il y a des moyens qui vicient les processus et pervertissent les finalités.

Il en va ainsi de certains actes gouvernementaux: il n'est pas tolérable de faire semblant d'assainir les finances cantonales genevoises en dévalisant les bénéficiaires de l'assistance, c'est-à-dire ceux qui n'ont déjà rien; il n'est pas tolérable de démolir trente ans de politique sociale, sous le prétexte pitoyable de soi-disant simplifier, de soi-disant rationaliser, de certainement faire de piètres économies en taillant dans le vif en dépit de promesses, et enfin de donner un

«susucré» aux pourchasseurs de «doublons».

Les doublons, c'est quoi? C'est quoi en bon français ce mot utilisé à tort et à travers par la presse et une partie de l'échiquier politique local? Rien, sinon une vieille monnaie européenne ayant cessé de circuler à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Hors de la numismatique, c'est un barbarisme. Il n'y a pas de doublon, donc rien de répréhensible, à ce que deux collectivités (ou plus) soutiennent le travail d'une association dans des

*Le doublon n'est rien d'autre qu'une vieille monnaie européenne ayant cessé de circuler à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*

domaines aussi cruciaux que le social, la santé, la culture, etc. Au contraire, au nom de quoi faudrait-il le leur interdire? Ce qui ne doit pas se produire, mais qui se produit, c'est le travail chacun pour soi, dans son coin, sans coordination, sans volonté de «faire ensemble».

Régler cette nécessité par la «ventilation» à laquelle veulent se livrer l'Etat et la Ville de Genève en

vertu d'une dichotomie aide sociale individuelle versus aide collective de proximité, qui est sans rapport avec une réalité quelconque, relève d'une absurdité nocive.

L'action collective se nourrit de l'expérience issue du travail individuel; ce dernier s'affine avec les enseignements de l'action collective. Je ne connais pas de professionnel qui soutienne le contraire.

Il y a donc lieu de rappeler la raison d'être de la configuration genevoise en matière d'action sociale avant que les éléphants ne saccagent complètement le magasin de porcelaine.

Entre la fin des années 1970 et le début des années 1980, lors du dernier mandat tronqué de Willy Donzé (1977-1980), une option a été prise pour la mise en pratique de la politique sociale du canton. Les conseillers d'Etat successifs (un hors parti de sensibilité plutôt libérale, un libéral, un radical très hors du commun, même un PDC) n'ont pas remis en cause cette option fondamentale.

La politique sociale du canton ne serait pas mise en œuvre par la création d'administrations et de postes de fonctionnaires, mais par un riche tissu associatif dont la pérennité serait assurée par l'Etat et les communes, en commençant par la Ville de Genève.

Les communes genevoises ont fait merveille, malgré ou à cause de l'absence de contrainte légale en la matière. Connaissez-vous les éminentes contributions de Carouge et de Lancy à la politique du handicap? Qui croit que durant ces trente dernières années, les associations ont reçu le double de ce qu'il fallait à cause d'une concurrence (pour quel bénéfice?) entre l'Etat et la Ville?

Cette collaboration a été saccagée en 2004-2005 avec la tentative de ponction autoritaire de 80 millions (devenus 40 millions) pour financer les prestations complémentaires (OCPA) sans la moindre concertation. Le 24 avril 2005, le peuple a mis un terme à cette farce, mais l'ancien Conseil d'Etat s'est rattrapé en supprimant les trois forfaits aux bénéficiaires de l'assistance.

La fin et les moyens, nous en sommes toujours là.

Je rappelle pour mémoire les trois exigences que nous avons eues de tout temps à l'égard des associations: l'existence d'un comité garant de l'usage fait de l'argent du contribuable; d'une équipe de professionnels qualifiés, dirigée par une personne chevronnée; d'une action s'inscrivant dans le cadre de la politique sociale du Conseil d'Etat, approuvée par le Grand Conseil lors des débats sur les comptes et les budgets. Un «Yalta» fera-t-il mieux?